



DÉLIBÉRATION N°2026/040

SÉANCE du 08 JUIN 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

Date de la convocation :
04 juin 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Elodie DURAND THIETRY

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 040

L'an deux mille-vingt-six et le huit juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle de conseil municipal sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire de la commune de COURTENAY.

Membres présents :

Stéphane LEFEVRE (maire), Florian ALMA, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjoints), Franck SICAUD, Monique GIROUD, Anaëlle MINELLI, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Ingrid VIVIER (Conseillers)

Membres absents ayant donné procuration :

Céline BASCOL donne procuration à Stéphane LEFEVRE
Georges RINCHET donne procuration à Monique GIROUD
Bénédicte BIHAN donne procuration à Elodie DURAND THIETRY
Bernard DUBOST donne procuration à Alison GOZZI
Jonathan BARBUT donne procuration à Christophe RUIZ

Membres absents et/ou excusés :

Néant

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants pour	Votants contre	Abstentions
15	10	5	15	0	0

RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022/037 du 27/09/2022 fixant les tarifs des locations des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs de location des salles communales afin de prendre en compte l'évolution des charges de fonctionnement, d'entretien, des consommations énergétiques ainsi que les coûts liés à la mise à disposition des équipements communaux ;

Considérant la volonté de préserver l'accès privilégié des équipements communaux aux habitants de la commune tout en garantissant une utilisation respectueuse du voisinage et du patrimoine communal ;

Le Conseil municipal de COURTENAY, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de réviser les tarifs de location des salles communales à compter du 01/01/2027 ;

FIXE les tarifs de location comme suit :

Salle	Catégorie	Tarif actuel	Nouveau tarif
Salle Saint-Rô	Habitants de la commune	250,00 €	300,00 €
Salle Saint-Rô	Personnes extérieures à la commune	900,00 €	1 200,00 €
Salle sous la mairie	Habitants de la commune	120,00 €	150,00 €
Salle sous la mairie	Personnes extérieures à la commune	300,00 €	Non autorisé

PRÉCISE que la salle située sous la mairie demeure réservée exclusivement aux habitants de la commune et ne pourra faire l'objet d'aucune location à des personnes extérieures à la commune ;

DÉCIDE qu'un chèque de caution d'un montant de **500 €** sera demandé pour toute location des salles communales afin de garantir le respect des règles d'utilisation et prévenir les nuisances sonores susceptibles de troubler le voisinage ;

PRÉCISE que cette caution pourra être encaissée, en tout ou partie, en cas de constat de nuisances sonores ou de non-respect du règlement intérieur de la salle, selon les modalités prévues dans celui-ci ;

PRÉCISE que ces tarifs et dispositions seront applicables à toute réservation effectuée à compter du 01/01/2027 ;

DIT que les autres dispositions du règlement de location des salles demeurent inchangées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document nécessaire à son exécution.

La Secrétaire de séance,
Elodie DURAND THIETRY



Ainsi délibéré le 08 juin 2026 que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

